

**ARRÊTÉ 2024- 51 TEMPORAIRE PORTANT UTILISATION EXCEPTIONNELLE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
EGLISE SAINT PIERRE
À L'OCCASION DU CONCERT « PRINTEMPS DES CORDES »**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2212-2 ;
- Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52 ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, les conditions d'utilisation de l'église à l'occasion du concert « printemps des cordes » ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

L'église, sise rue Roger SALENGRO à PANAZOL, relevant du type V – 4^{ème} catégorie, sera utilisée à l'occasion du concert « printemps des cordes » **le samedi 23 mars 2024 de 14h00 à 16h30 pour les répétitions puis de 17h00 à 18h30 pour le concert.**

ARTICLE 2 :

L'église ne pourra recevoir plus de 210 personnes assises dont 19 sur la mezzanine et 50 personnes debout.

ARTICLE 3 :

À l'intérieur de l'église en plus du matériel habituel seront installés les équipements suivants : 30 pupitres, 20 chaises supplémentaires et un extincteur eau 6L.

ARTICLE 2:

Madame Kirsten TRUNSKI, directrice du Conservatoire sera chargée de veiller à ce qu'aucun obstacle ne puisse venir gêner une éventuelle évacuation d'urgence de l'établissement. Cette agente communale informée des numéros d'appel d'urgence, du positionnement des extincteurs, des organes de coupures électriques est chargée du déclenchement de l'alarme en cas d'incendie et de l'évacuation d'urgence de l'établissement.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 14 mars 2024

Le Maire



Fabien DOUCET

Publié en mairie le 18 Mars 2024